



DIRIGEANT - PROPRIET AIRE (entreprises individuelles - gens de maison)

Nom: Prénoms:

Nom de jeune fille (déclarante mariée ou veuve):

Naissance: Date P ays:

Nationalité:

Pièce d'identité (2): N° / / Lieu de délivrance:

Adresse personnelle: Ville: Quartier:

Rue: Numéro de rue Numéro de rue: / / Numéro de tel: / / / /

Boîte postale:

Situation matrimoniale: (1) Marié(e) / / Célibataire / / Divorcé(e) / / Veuf (ve) / /

Conjoint: Nom et prénoms :

Profession: Employeur:

Nom et prénoms ascendants:

Père:

Mère:

POUR LES SOCIETES (entreprises)

Forme juridique:

Siège social: Adresse:

Nationalité: Numéro CNPS / /

Nombre d'établissements en Côte d'Ivoire: / /

Chiffre d'affaires de l'année précédente, ou estimé pour une activité nouvelle:

/ / FCFA

VISA DU GUICHET DE RECEPTOIN

Fait àle, / / /

Nom et qualité du signataire

Signature et cachet du déclarant

TRES IMPORTANT

Les contribuables sont tenus de déposer la présente déclaration accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du dirigeant de(s) la société(s) dans les 10(dix) jours qui suivent:

- soit, le commencement de l'activité;
- soit, les modifications apportées aux conditions d'exploitation;
- soit, la mutation de fonds

L'omission de cette formalité est sévèrement sanctionnée par le Code Général des Impôts et le Code de Prévoyance Sociale.

(1) cocher la case correspondante-(2) Pour les étrangers seule la carte de séjour est valable

GUIDE D'UTILISATION DE LA DECLARATION AUX FINS D'IMMATRICULATION

La Déclaration Aux Fins d'Immatriculation est un formulaire à l'usage de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Direction Générale des Impôts (DGI) et destinée à l'immatriculation de l'entreprise.

Chacune des cinq rubriques (entreprise, localisation de l'établissement, renseignements généraux, dirigeant propriétaire et pour les sociétés), que"comptent la Déclaration Aux Fins d'Immatriculation contient des informations spécifiques destinées à la connaissance et à la localisation de l'entreprise et de son dirigeant.

RUBRIQUE « ENTREPRISE »

- *Nom ou Raison sociale*: Le nom doit être inscrit entièrement

- *Sigle*: Il s'agit du nom abrégé de l'entreprise.

L'objet de la déclaration doit être indiqué en cochant la case:

- * *Début d'activité* (pour les activités nouvelles),
- * *Modification d'activité*,
- * *Mutation de fonds* (pour les cas de cession)
- * *Autres* (pour toute autre raison non prévue dans les cas ci-dessus).

- *Numéro Registre de commerce*: S'il existe, ce numéro doit être indiqué.

- *Numéro de compte contribuable*: C'est le numéro attribué par la Direction Générale des Impôts dans le cadre de l'activité de l'entreprise.

Ces deux numéros ne concernent pas les personnes qui s'offrent les services de gens de maison

- *Numéro CNPS Entreprise*: Il est attribué à toute personne physique ou morale utilisant du personnel Salarié. Il doit être indiqué également s'il est connu au moment de la formulation de la demande.

- *Adresse en Côte d'Ivoire*: Elle comporte les numéros postales, téléphoniques, de télécopie et de télex qui doivent être indiqués.

RUBRIQUE « LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT »

Les renseignements contenus sous cette rubrique ne nécessitent pas d'observation particulière. Cependant, il faut préciser que la *référence cadastrale* correspond aux références du titre foncier du local Professionnel.

RUBRIQUE « RENSEIGNEMENTS GENERAUX »

Ces renseignements portent sur :

- **L'objet de l'entreprise**: Il s'agit de l'activité principale de l'entreprise.

- **Date du début d'activité**: C'est la date de commencement de l'activité principale de l'entreprise

- **Activité secondaire**: Autre que l'activité principale.

- **La localisation de l'activité secondaire** et des informations qui s'y rapportent, c'est à dire la ville, le Quartier et La rue.

-Le nom et l'adresse du cédant c'est-à-dire de la personne physique ou morale qui cède l'activité au profit d'une autre.

-numéro contribuable du crédit : c'est le numéro imposition attribué au cédant par la Direction Générale des impôts.

-Date de naissance constitutif : il s'agit de la date de l'acte constitutif de l'activité.

-Date de dépôt du greffe : c'est la date à laquelle l'acte constitutif de l'activité est déposé au greffe. Ces deux dates ne concernent pas le cas d'embauche de gens de maison.

Il en est de même de:

-Durée d'activité

- Numéro et de la date d'enregistrement de l'acte c'est-à-dire de l'acte constitutif de l'entreprise.

-Nombre de travailleurs locaux et/ou expatriés

-la date d'embauche du premier travailleur concerne toutes les personnes qui emploient du personnel salarié sans dissection de la nature de l'activité.

- le nombre de véhicules utilitaire c'est-à-dire utilisés en rapport avec l'activité stricte de l'entreprise autre que ceux affectés à l'usage du personnels et qui rentrent sous la dénomination » tourisme ».

-Montant mensuel de la valeur locative des locaux professionnels. Il s'agit du loyer mensuel versé au titre de la localisation du local affecté à (aux) l'activité(s) de l'entreprise.

Rubrique « DIRIGEANT – PROPRIETAIRE (Entreprise individuelle- gens de maison) »

Ce terme désigne tous ceux qui exercent une activité pour leur propre compte ou qui emploient du personnel de maison ou qui dirigent une société.

Les renseignements demandés sous cette rubrique ne nécessitent pas d'observations particulières.

Rubrique « POUR LES SOCIETES (entreprises) »

Les informations demandées se rapportent à la société et ne nécessitent pas d'observations particulières.

La déclaration Aux Fin d'Immatriculation est disponible dans toute les agences CNPS.

Elle doit être remplie en deux exemplaires, en lettres majuscules et déposée impérativement à l'agence dans les dix(10) jours qui suivent soit le commencement de l'activité ou de l'embauche pour les gens de maison, soit les modifications apportées aux conditions d'exploitation ou la mutation du fonds.